

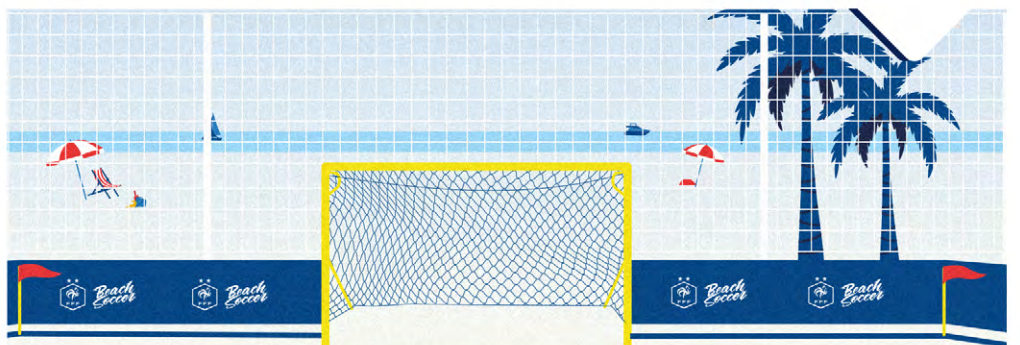


FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

LE FAFA SOUTIEN LA CRÉATION DE TERRAINS DE BEACH SOCCER.



RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



@fff



FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



▶ ÉQUIPEMENT SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE BEACH SOCCER PERMANENTS OU SAISONNIERS

SOMMAIRE



Présentation du dispositif



Procédure d'attribution



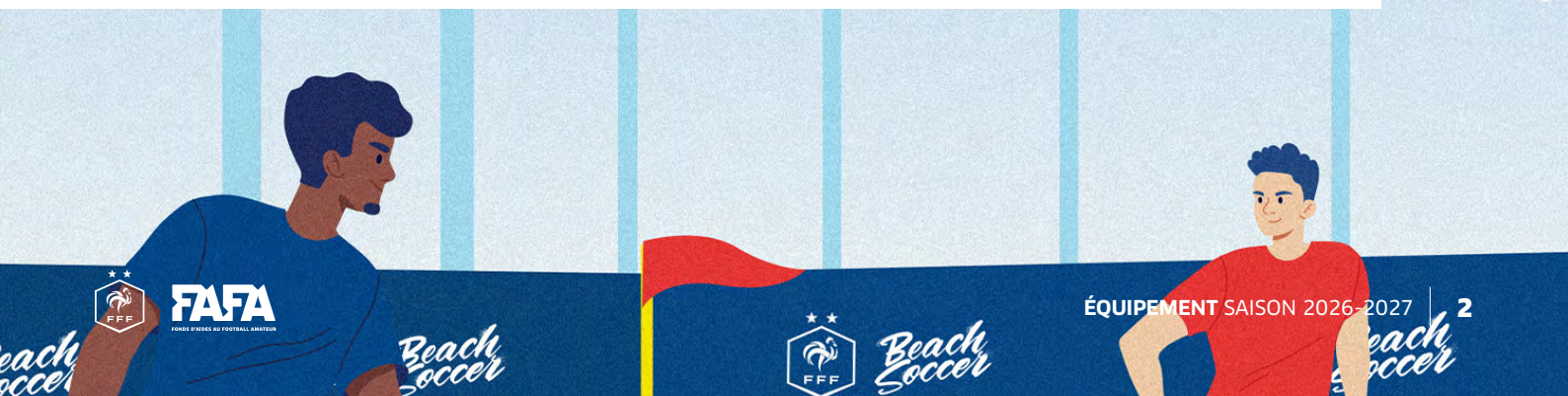
Modalités de règlement
de la subvention



Fiche projet

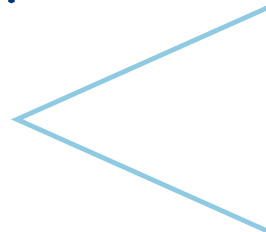
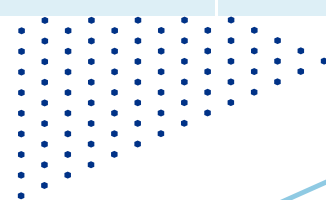


Annexes





PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



Le Fonds d'Aide au Football Amateur constitue le principal levier de la Fédération Française de Football pour soutenir le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe annuelle est alimentée par les partenaires majeurs de la FFF ainsi que par la Ligue de Football Professionnel, dans une logique de solidarité avec le football amateur.

À partir de 2013, la FFF a engagé un plan de développement visant à structurer et promouvoir la pratique du Beach Soccer sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le FAFA accompagne financièrement la création de terrains, qu'ils soient permanents ou saisonniers. Ces derniers désignent des installations temporaires, déployées pour une durée minimale de quatre mois par an sur un même site, dans le cadre d'une convention d'occupation.

► INFORMATIONS UTILES



[Toute l'actualité du Beach Soccer](#)



[Aménager et entretenir un terrain de Beach Soccer](#)



[Cartographie des terrains de Beach Soccer](#)



La FFF encourage ainsi une grande diversité de lieux d'implantation : complexes sportifs existants, équipements publics de loisirs, centres aquatiques, abords de plans d'eau (lacs, rivières) ainsi que le littoral. Véritable équipement polyvalent, le terrain de Beach Soccer ne se limite pas à la pratique compétitive mais constitue également un support adapté à la préparation physique, au renforcement musculaire et aux phases de réathlétisation.



► MODALITÉS DE FINANCEMENT

Sous réserve du respect du présent cahier des charges

UNE SUBVENTION FORFAITAIRE DE

20 000 €

peut être accordée, dans la limite de 50% du montant
(HT pour une collectivité, TTC pour un club affilié).

Un abondement de 30 000 € pourra être accordé dans le cadre d'un projet de couverture de ce terrain.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

- 

Le porteur du projet doit être, soit **un club affilié à la FFF**, soit **une collectivité locale** en collaboration avec un club support affilié à la FFF.
- 

Le terrain doit être conforme au plan défini dans l'annexe 1.

Le dossier doit être saisi par votre District d'appartenance **au plus tard 3 mois après la date de commencement des travaux.**
- 

L'équipement projeté doit être situé, **soit au sein d'un complexe sportif** dont les installations existantes sont classées de Niveau 6 minimum, **soit dans un établissement public** dédié aux loisirs, équipé de vestiaires et sanitaires (base de loisirs, complexe aquatique), sur le littoral et sur un plan d'eau (bord de lac, rivière) ; dans le cas où l'équipement serait installé de manière temporaire une attestation précisant les conditions de la mise à disposition doit être jointe au dossier.

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

En tant que bénéficiaire du dispositif, le porteur de projet devra respecter les engagements suivants :

- 

Réaliser les travaux et solder le dossier dans **un délai de 24 mois** à compter de la date de validation de l'aide par le Bureau Exécutif de la LFA.
- 

Organiser une inauguration en présence des dirigeants des différentes instances du football (*District, Ligue, Ligue du Football Amateur et FFF*).
- 

Assurer la visibilité de la contribution de la FFF à l'aide des supports dédiés mis à disposition.
- 

Garantir l'utilisation par le club support des installations réalisées et lui mettre gracieusement à disposition de façon permanente.
- 

Mettre à disposition gracieusement les installations réalisées, de façon ponctuelle et formalisée par une convention établie au préalable, aux instances fédérales (*Fédération, Ligue, District*) pour la mise en place de leurs actions.



PROCÉDURE D'ATTRIBUTION



► DÉPÔT DE DOSSIER | PIÈCES À FOURNIR

La fiche-projet dûment complétée et signée par le porteur du projet (maître d'ouvrage) et le club support (cf. pages 8 à 11 de la partie Fiche projet) ⁽¹⁾	OBLIGATOIRE
Le/les devi(s) descriptif(s) et estimatif(s).	OBLIGATOIRE
Le plan de situation et le plan de masse coté avec les tracés de l'aire de jeu (+ <i>précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet</i>) et avec descriptif technique de la couche de jeu.	OBLIGATOIRE
La délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention . <i>Les extraits des procès-verbaux et/ou des délibérations doivent être contresignés par le ou les représentants légaux.</i>	OBLIGATOIRE
L'engagement de mise à disposition de vestiaires, douches et sanitaires, signée du propriétaire public (<i>le cas échéant</i>).	OBLIGATOIRE
Uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire des installations : Le justificatif de propriété du terrain ou des équipements concernés + une attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création de cet équipement sur sa propriété.	OBLIGATOIRE
L'attestation précisant les conditions de la mise à disposition dans le cadre d'un terrain installé de manière temporaire.	FACULTATIF
La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (<i>convention ou arrêté</i>).	FACULTATIF
L'attestation de commencement des travaux si ceux-ci ont déjà débutés.	FACULTATIF

(1) Si le porteur du projet (maître d'ouvrage) est un club alors la fiche-projet n'est pas à fournir. Celle-ci est entièrement dématérialisée sur l'application FootClubs, point d'entrée pour la saisie du dossier.



► CHEMIN DE VIE | DU DOSSIER FAFA ÉQUIPEMENT

Les différentes étapes d'une demande de subvention FAFA équipement
- Création d'un terrain de Beach Soccer



► INFORMATIONS UTILES



Si le porteur de projet est une collectivité, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.

Si le porteur de projet est un club, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant :

[Fédération Française de Football](#)





MODALITÉ DE RÈGLEMENT DE LA SUBVENTION

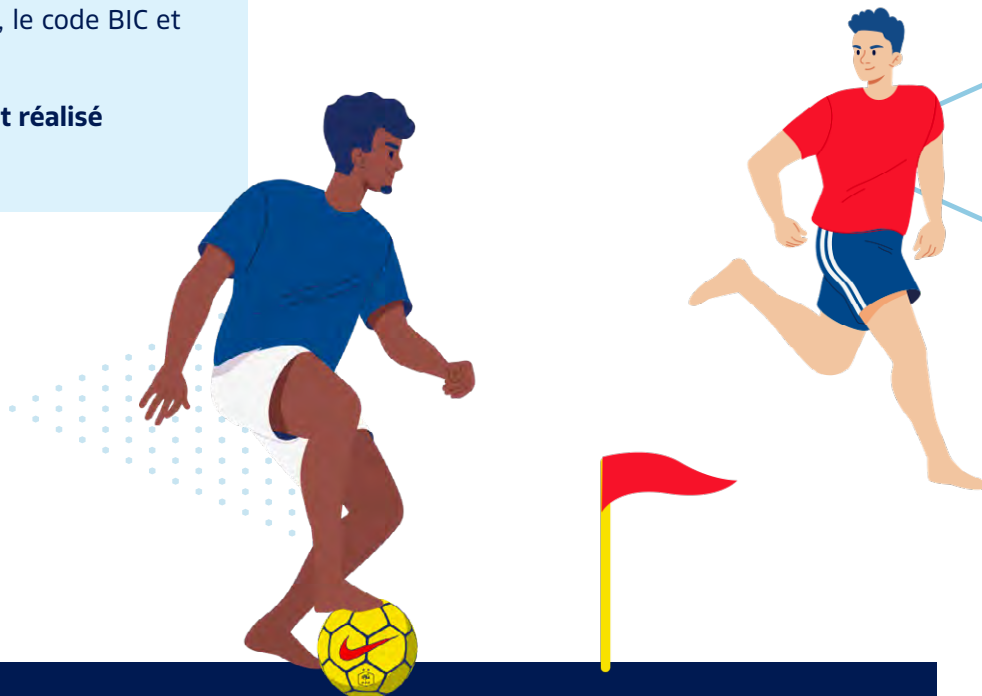
Le règlement s'effectue par virement bancaire en totalité au vu de la transmission par le porteur du projet, à la Ligue régionale, des éléments ci-dessous :

▶ DU RESSORT DU PORTEUR DE PROJET

- ▶ **L'état récapitulatif**, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux
- ▶ **L'attestation d'achèvement des travaux** (ou PV de réception) signée du maître d'ouvrage
- ▶ **Le Relevé d'Identité Bancaire** du porteur de projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation
- ▶ **Des photos de l'équipement réalisé**

▶ À SOLLICITER AUPRÈS DE LA LIGUE

- ▶ **Le rapport de la Commission Régionale (ou Départementale)** des Terrains et de Installations Sportives vérifiant la conformité des travaux et de l'éclairage par rapport aux lois du jeu Beach Soccer FIFA
- ▶ **La convention signée** entre l'instance fédérale (Ligue ou District) et le porteur du projet pour la mise à disposition ponctuelle des installations



▶ ATTENTION



Dans l'hypothèse d'un dépassement de dépenses, l'aide ne pourra en aucun cas être revalorisée. En revanche, si les engagements de dépenses sont inférieurs aux prévisions, la LFA se réserve

le droit de minorer proportionnellement cette aide afin de respecter, notamment, le plafond de subventionnement.



► FICHE PROJET

SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE BEACH SOCCER PERMANENTS OU SAISONNIERS

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF **via le formulaire disponible ici** ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre « **Politique de Protection des Données Personnelles** ».

FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PROJET

▶ À NOTER

Cette fiche-projet est à fournir uniquement si le porteur du projet (maître d'ouvrage) est une **collectivité**. Si le porteur du projet est un **club**, la saisie est entièrement dématérialisée sur l'application FootClubs, point d'entrée pour la saisie du dossier.

▶ COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain :

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom et prénom du responsable du suivi du projet :

Qualité du responsable du suivi du projet :

Tél. : E-mail :

Nom de l'installation :

Adresse :

CP : Ville :

Nom du club support : N° d'affiliation FFF :

Nom, prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

agissant en qualité de

au sein du club/de la collectivité de

porteur du projet, déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

SIGNATURE DU PORTEUR
DU PROJET

CACHET DU PORTEUR
DU PROJET

SIGNATURE DE LA/DU
PRÉSIDENT(E) DU CLUB SUPPORT

CACHET DU CLUB
SUPPORT

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques

► PRÉSENTATION DU PROJET

**PARTIES 1 À 6 À COMPLÉTER
PAR LE CLUB SUPPORT**

**Date prévisionnelle
de début des travaux**

**Durée estimative de
réalisation du projet (en mois)**

.....

.....

1 DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

.....

.....

.....

2 OBJECTIFS POURSUIVIS

.....

.....

.....

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

3 PRATIQUES PROPOSÉES

Beach Soccer

Foot volley

Fit Foot

Autre(s) – Précisez :

.....

.....

4 CATÉGORIES CIBLÉES

Foot Animation

De U15 à U18 (*Filles/Garçons*)

Seniors (*Femmes/Hommes*)

Vétérans (*Femmes/Hommes*)

Autre(s) – Précisez :

.....

.....

5 AUTRES PUBLICS UTILISATEURS

Autres associations

Autres publics (*pompiers, gendarmes, policiers*)

Collectivité(s) (*réalisation d'activités périscolaires ou organisation d'évènements*)

Entreprises

Établissements médico-sociaux (*ESAT, EHPAD, IME, ITEP*)

Groupes scolaires

Partenaires / Sponsors

Public libre

6 MODE DE GESTION DE L'INSTALLATION

Exclusivement par le club

Exclusivement par la commune (*régie*)

Partagée (*club et commune*)

Via une société (*exemples : Société d'Économie Mixte / Société Publique Locale...*)

Sans mode de gestion (*exemple : ouvert à tous publics, sans restriction*)

Autre(s) – Précisez :

.....

.....

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés.

► PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

..... € TTC pour un club/HT pour une collectivité

SUBVENTIONS

► Conseil Régional	€	%
► Conseil Départemental	€	%
► Subventions d'État	€	%
► A.N.S.	€	%
► Autres	€	%

AUTRES FINANCEMENTS

► Auto-financement	DIRECT	€	%
	INDIRECT	€	%
► Emprunts	€	%	
	€	%	

AIDE DEMANDÉE À LA FFF

..... € %

TOTAL

..... € %

► RAPPEL

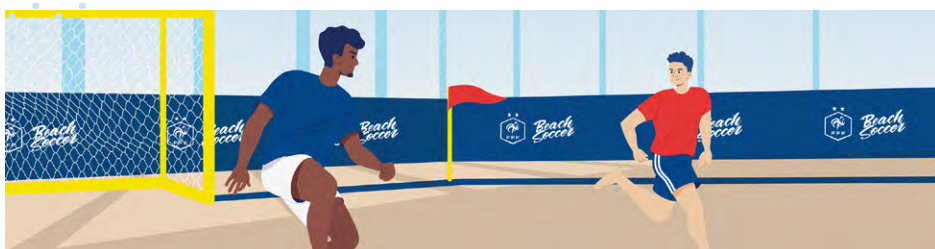
Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. Seul, l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*meublier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.



▶ ANNEXES

SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE BEACH SOCCER PERMANENTS OU SAISONNIERS





ANNEXES

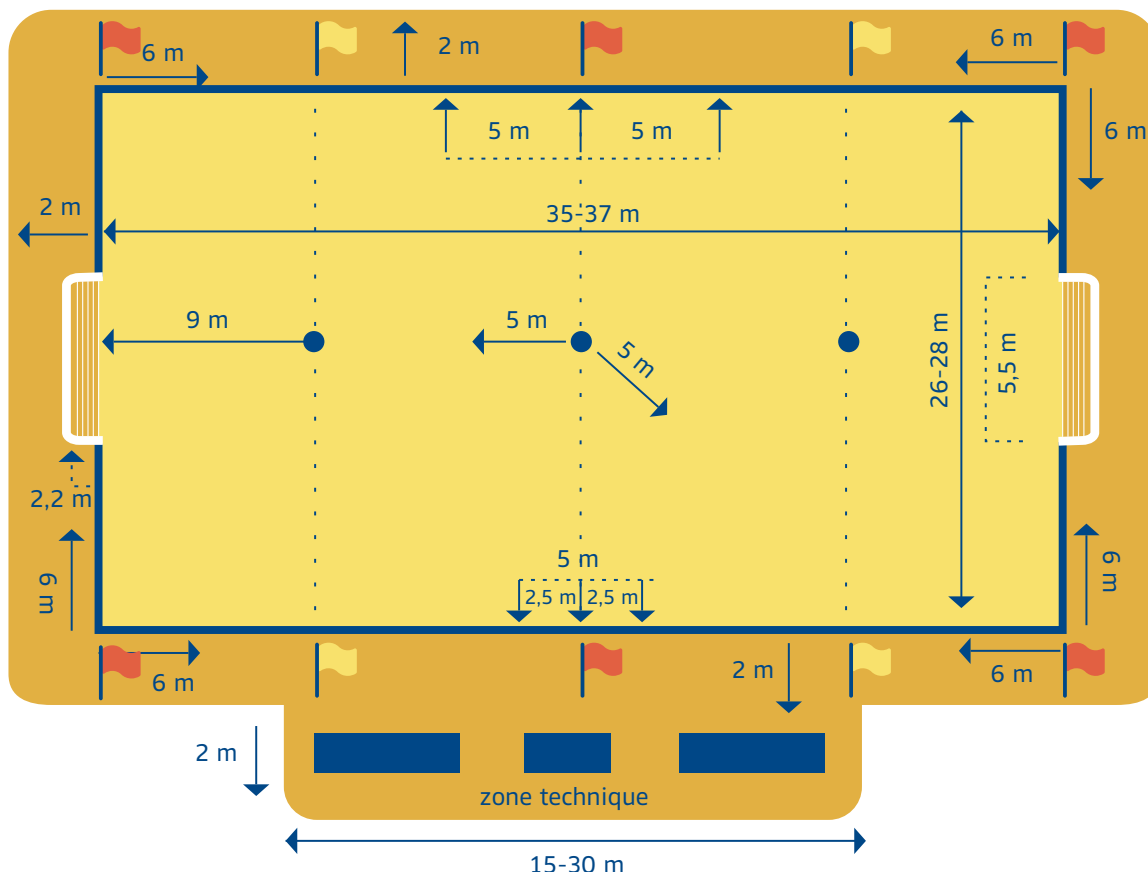
CAHIER DES CHARGES

RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE BEACH SOCCER EN SABLE

Édition juillet 2026 applicable aux projets à partir du 1^{er} juillet 2026

► PLAN DE L'AIRE DE JEU

(doit se conformer au plan ci-dessous)



► QUANTITÉ DE SABLE

Entre 500 et 800 tonnes de sable sont nécessaires à la réalisation du terrain de Beach Soccer. La quantité variera en fonction de la superficie utilisée.

► SABLE EMPLOYÉ | SABLE DE QUARTZ

Il doit être rond, défini et lavé, d'une granulométrie strictement supérieure à 0,1 mm. En profondeur, il est nécessaire de prévoir une couche d'une épaisseur de 40 cm au minimum, jusqu'à idéalement 60 cm. Il faut savoir qu'une épaisseur supérieure à 60 cm rendra le terrain trop dur et plus difficile à entretenir. En dessous de 40 cm, l'épaisseur de sable est insuffisante. Des trous peuvent se former au fil du temps et représenter un réel danger (blessure sur plongeon, etc.).

Par ailleurs, n'importe quel type de sable ne fera pas l'affaire. Un sable trop fin crée beaucoup de poussière et se compacte également rapidement, tandis qu'un sable grossier est souvent coupant, ce qui rend les appuis et les plongeurs douloureux.

► LA GRANULOMÉTRIE

La granulométrie conseillée pour éviter le durcissement lié à l'utilisation de l'espace est de 0,2 mm à 40 % et de 0,3 mm à 60 %.

► L'ANALYSE HYGIÉNIQUE

Il est recommandé de prévoir des analyses hygiéniques du sable. Sa qualité doit être équivalente à celle des bacs à sable. Il est enfin nécessaire de procéder à un traitement spécifique pour empêcher la germination des graines et autres fruits indésirables.

► L'ENTRETIEN DU SABLE

L'entretien de l'aire de jeu sablée consiste à décompacter le sable et à réduire les risques de contamination des joueurs. Il est conseillé un nettoyage périodique par ratissage du sable pour l'aérer et éliminer les éventuels corps étrangers. L'utilisation d'un motoculteur plusieurs fois par an évite un tassement des couches supérieures du sable. Il convient de protéger le sable des animaux en utilisant une clôture adaptée tout autour de l'aire de jeu.



- **Couverture du terrain** : l'installation peut être couverte (toute nature de couverture), dans ce cas une hauteur libre au droit de l'aire de jeu sera de 7 m minimum.

En tant que maître d'ouvrage, nous nous engageons à réaliser un terrain de Beach Soccer selon le plan défini ci-dessus.

Date :/...../.....

▶ EXEMPLE D'AIRE DE JEU CONFORMES

Illustrations non contractuelles



Bretagne, Le Rheu (35)

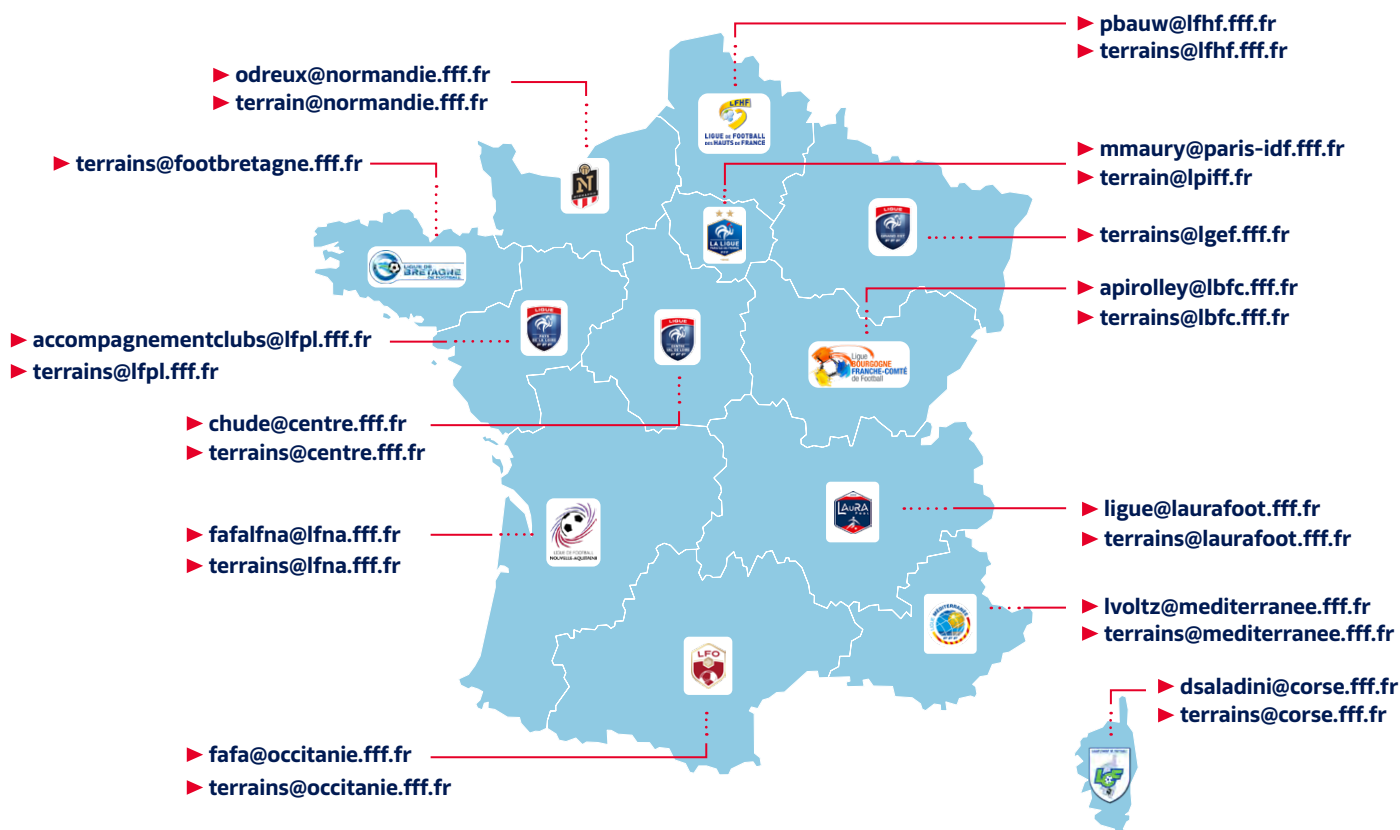
Cachet du porteur du projet et signature du représentant légal

Date :

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche peut être renseignée manuscritement.

▶ CONTACTS

Pour constituer et déposer votre dossier FAFA Équipement Terrain de beach soccer, veuillez contacter votre District d'appartenance ou votre référent(e) régional(e) FAFA, ainsi que votre Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :



- ▶ lenedic@fff.fr
- ▶ terrain@fff.fr



Pour toute autre demande administrative, vous pouvez contacter :

Lou LE NEDIC

Cheffe de projet financements et aides aux clubs

06 42 17 96 63 - lenedic@fff.fr

Pour toute autre demande technique (règlements fédéraux, type d'éclairage/terrain...), vous pouvez contacter :

Le Service des Terrains et Installations Sportives de la FFF

01 44 31 74 78 - terrain@fff.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

fff.fr

FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

